

*Y. def*

SECRETARIAT GENERAL  
POUR LES AFFAIRES REGIONALES

2, rue Jacquemart Gâché  
59039 LILLE CEDEX

LE PREFET,  
DE LA REGION NORD / PAS DE CALAIS  
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR

ARRETE portant inscription sur  
l'Inventaire Supplémentaire des  
Monuments Historiques du château  
de GRAND-RULLECOURT (Pas-  
de-Calais).

CONSERVATION DES  
HYPOTHEQUES

Vu la loi du 31 décembre 1913 sur les Monuments Historiques modifiée et complétée par les lois des 23 juillet 1927, 27 août 1941, 25 février 1943, 24 mai 1951, 30 décembre 1966 et le décret du 18 mars 1924 modifié par le décret n° 64-428 du 18 avril 1961 ;

Vu le décret n°82.390 du 10 mai 1982, relatif aux pouvoirs des Préfets, Commissaires de la République de région ;

Vu le décret n° 84.1006 du 15 novembre 1984 relatif au classement parmi les monuments historiques et à l'inscription sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques ;

Vu le décret n° 84.1007 du 15 novembre 1984 instituant auprès des Préfets, Commissaires de la République de région une Commission Régionale du Patrimoine Historique, Archéologique et Ethnologique ;

La Commission Régionale du Patrimoine Historique, Archéologique et Ethnologique de la région Nord - Pas-de-Calais entendue en sa séance du 3 mars 1989 ;

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier ;

Considérant que ce château présente un intérêt d'art suffisant pour en rendre désirable sa préservation en raison son caractère représentatif des demeures seigneuriales classiques de la fin du XVIIème siècle ;

A R R E T E

Article 1er - Sont inscrites sur l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques les parties suivantes du château de GRAND-RULLECOURT (Pas-de-Calais) :

- les façades et les toitures du château
- la façade et la toiture sur cour des communs

figurant au cadastre, section C, sous les n°s

51	d'une contenance de	13 a 85 ca
70	"	20 a 15 ca
741	"	31 a 39 ca
742	"	26 a 75 ca

.../...

Publié et enregistré  
à la Conservation des Hypothèques  
de Saint-Pol-sur-Ternoise

Le : 13 JUIL. 1989

Dépôt : SHH 1117

Vol. : H.M.S. N° 1

Reçu : Canguan de Paris

Le Conservateur,  
*J. MARTIN*

Neau			
TAXES			
T.V.A.			
SAL.	50		
TOTAL		50	

et appartenant à la S.C.I. du Château de Grand-Rullecourt constituée le 4 janvier 1988, RC 34 319 422 ARRAS D, ayant son siège social à GRAND-RULLECOURT et pour représentants responsables M. Patrice de SAULIEU et Mme née Chantal de CHABOT-TRAMECOURT demeurant au château de Grand-Rullecourt (Pas-de-Calais).

Ceux-ci en sont propriétaires par acte passé le 24 décembre 1987 devant Me V. HERBEAU, notaire à AUBIGNY-en-ARTOIS (Pas-de-Calais) et publié au bureau des hypothèques de SAINT-POL-sur-TERNOISE (Pas-de-Calais) le 8 février 1988, volume 4120, n° 16.

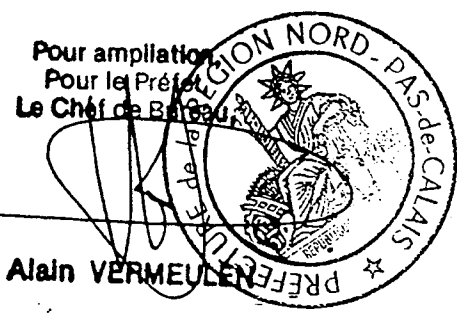
Article 2 - Le présent arrêté, dont une ampliation certifiée conforme sera adressée sans délai au Ministre de la Culture et de la Communication, sera publié au bureau des hypothèques de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Région.

Article 3 - Il sera notifié au Préfet de département, au Maire de la commune et aux propriétaires, intéressés, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Fait à Lille, le 15 JUIN 1989

Jean-Claude AUROUSSEAU

Pour ampliation  
Pour le Préfet  
Le Chef de Bureau



Alain VERMEULEN